



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

—

Etablissement cantonal des assurances sociales  
ECAS  
Kantonale Sozialversicherungsanstalt KSVa

Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez

T +41 26 305 52 52, F +41 26 305 52 62  
www.caisseavsfr.ch

*Fribourg, 3 décembre 2010*

Communiqué de presse

—

## **Réduction des primes à l'assurance-maladie pour 2011 : le Conseil d'Etat décide de soutenir la population fribourgeoise avec 13 millions supplémentaires**

*Pour l'année prochaine, le Conseil d'Etat a notamment décidé d'adapter à la hausse les limites de revenu pour les suppléments concernant les enfants à charge. Il prévoit 13 millions de francs pour atténuer la hausse des primes en 2011.*

### **Un soutien régulier aux familles**

Depuis 2006, le supplément pour enfant à charge progresse régulièrement, en raison notamment de la hausse de l'indice des prix à la consommation : de 10 000 francs en 2006, il passe successivement à 10 300 francs en 2007, 10 800 francs en 2008 et 11 000 francs pour les années 2009 et 2010. Il sera de 11 500 francs en 2011. Le Conseil d'Etat poursuit ainsi ses efforts de soutien des familles de condition modeste et des familles de classe moyenne ayant plusieurs enfants à charge. Un bon tiers de la population fribourgeoise est concernée.

### **Un test pour déterminer son droit au subside**

Avec l'introduction du nouveau système informatique en 2009, l'information ciblée aux bénéficiaires potentiels, liée directement aux données fiscales, a permis à près de 5 000 personnes supplémentaires d'obtenir une réduction des primes à l'assurance-maladie (82 500 personnes en tout). Selon les estimations intermédiaires la progression devrait être similaire pour 2010. L'information ciblée s'effectuera chaque année en vue de déceler de nouveaux bénéficiaires potentiels et d'informer largement sur le droit au subside. A partir de 2011 néanmoins, l'effet de rattrapage étant terminé, le nombre de bénéficiaires devrait rester dans les mêmes proportions.

En parallèle à l'information ciblée, l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) offre la possibilité à toute personne intéressée de tester si oui ou non elle a droit à une réduction des primes. Une application informatique simple est ainsi à disposition de tout un chacun sur le site

—

[www.caisseavsfr.ch/rpi](http://www.caisseavsfr.ch/rpi) (mention: Calculez la réduction des primes). Il suffit d'avoir sa taxation fiscale pour 2009 sous les yeux pour effectuer le test.

### **13 millions supplémentaires pour aider les Fribourgeois-e-s à faire face à la hausse**

La hausse prévue pour les primes d'assurance-maladie en 2011 dans le canton de Fribourg est d'env. 6,2%. En 2010, le montant global dépensé par le canton pour la réduction des primes à l'assurance-maladie se montera à près de 143 millions. Pour faire face à la hausse des primes et à l'adaptation des limites, le Conseil d'Etat a prévu un montant de CHF 156 millions au budget 2011.

#### **Contacts et informations**

---

##### **Etablissement cantonal des assurances sociales**

M. Hans Jürg Herren, Directeur  
T +41 26 305 52 71 (10h00-12h00)

Communication : Direction de la santé et des affaires sociales  
Claudia Lauper, conseillère scientifique  
T +41 26 305 29 04, M +41 79 347 51 38

#### **Annexe**

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2011

---